

Mise à jour sur la réforme réglementaire

Règlement sur la sécurité des bateaux de pêche

Simon Pelletier
Transports Canada / Sécurité maritime
Région du Québec – SGDDI # 5583266



Situation actuelle

- L'ébauche du document de consultation (et les lignes directrices connexes du *Règlement sur la sécurité des bateaux de pêche*) a été distribuée au printemps 2009
- Les instructions de rédaction ont été présentées et le document est en rédaction
- Remarques :
 - Axé sur le rendement avec l'utilisation des lignes directrices
 - Comprend des exigences en matière de conception, de construction, d'équipement et d'exploitation des bateaux de pêche
 - Les dispositions sur la stabilité sont toujours en cours d'examen (élaboration de critères ou évaluation des facteurs de risque de second niveau). Par conséquent, elles ne font pas partie du document



Utilisation des lignes directrices

- L'ensemble du projet de règlement comprend les exigences réglementaires et les lignes directrices
- Prises ensemble, les exigences et les lignes directrices constituent le régime réglementaire entier

Lignes directrices :

- Indiquent une approche recommandée pour atteindre l'objectif de rendement requis
- On peut utiliser d'autres moyens pour atteindre le même objectif de rendement, moyennant qu'ils offrent un degré égal de sécurité, de force, etc.
- Si un bâtiment est construit conformément aux lignes directrices, il satisfera à l'exigence réglementaire

3



Utilisation des lignes directrices (suite)

Directives pour l'application aux bateaux existants :

- Mention ES (essentiel pour la sécurité), jusqu'à 12 mois
- Mention R et R (raisonnable et réalisable), jusqu'à 36 mois, dispense si historique de 5 ans d'opération sécuritaire
- Sans mention, non applicable aux bâtiments existants

4



Analyse coûts-avantages

- La directive du Cabinet sur la rationalisation de la réglementation exige une analyse coûts-avantages du projet de règlement
- Est réalisée par les services conseils du gouvernement (une division de Travaux publics et Services gouvernementaux du Canada)
- Fondée sur une analyse de risque précédente menée par BMT Fleet Technology

5



Analyse coûts-avantages (suite) Atténuation des répercussions

Il faut atténuer les répercussions du règlement en concentrant les efforts sur les bâtiments (et les types d'utilisation) qui présentent les risques les plus élevés :

- Révision des exigences relatives à la construction et à l'équipement, avec une introduction graduelle et une approche réaliste vis-à-vis les bâtiments existants
- Révision des facteurs de risque de stabilité et élaboration de procédures d'identification des populations utilisant des navires traditionnels dans un environnement à risque très faible

6



Stabilité

Étude de l'Institut des technologies océaniques sur les bâtiments de construction conventionnelle pour reconnaître ceux non à risque :

- Exigences établies selon des facteurs de risque
- Applicables à tous les bâtiments de pêche neufs ou existants
- Choix de différentes méthodes par les propriétaires selon la longueur hors tout du bâtiment
- Application d'un calendrier de conformité pour les bâtiments existants

7



Options pour l'évaluation de la stabilité

- Bâtiment traditionnel à risque très faible
- Stabilité simplifiée
- Évaluation complète de la stabilité